

## COMPTE RENDU de la REUNION du COMITE CONSULTATIF TRANSPORTS SECURITE du 30 juin 2015

Présents : Monique BUCHET – Jean Michel BUONO – Bernard CAILLET - Christian DELANAUD – Sébastien DELAS - Alain GIL - - Jean Marc JOST - Gérard PAILHOL

Excusés : - Anne Marie POUZET - Michel INTRAND – Gérard De NEYVILLE

Absent : Charles DEPORTE – Frédéric LEGAY

### Point n° 1 : Compte rendu et analyse des demandes concernant l'avenue de Cousse

Une délégation de 3 personnes du comité de quartier de Cousse et 3 personnes du Comité Transport s'est rendue sur le terrain pour étudier les possibles améliorations des circulations dans ce secteur.

Pour rappel un vrai trottoir a été créé d'un seul côté, lors du dernier mandat depuis le bas de l'avenue de Cousse jusqu'à la fourche.

### Du CHEMIN de la PLACE à la FOURCHE

Existant : trottoirs neufs sur côté droit avenue de Cousse (sens vers Odars)  
Abri bus protégé par barrières vertes

Problèmes : chaussée rétrécie au niveau du numéro 33 côté Chemin de la Place  
Refus de priorité à droite  
Vitesse excessive vu la configuration du lieu.

Demandes : Placer un panneau de chaque côté (voir plan)  
Sens vers Odars : ralentir chaussée rétrécie  
Sens vers Escalquens : ralentir priorité à droite ou ralentir vous n'avez pas la priorité

Exemple panneaux



### Avis comité consultatif :

Le comité est favorable à une signalisation de la voie rétrécie à cet endroit, dans les 2 sens, si la législation le justifie au regard de la largeur de la dite voie.

Le fait que la chaussée soit rétrécie n'est pas mauvais en soi puisqu'il contribue à faire ralentir les véhicules.

Défavorable pour le rappel de la priorité à droite. Les automobilistes doivent se responsabiliser.

## **AVENUE du PARC**

Existant : voie bidirectionnelle  
Fossés de part et d'autre

Problèmes : L'avenue est empruntée par des collégiens et/ou lycéens qui vont prendre le bus. Pas de cheminement piétons  
Étroitesse et vitesse excessive

Demandes : Mise en sens unique jusqu'au chemin de la Fontasse et aménagement d'une voie piétonne protégée  
sens de circulation véhicules : avenue de Cousse vers chemin de la Fontasse

### **Avis comité consultatif :**

Favorable au sens unique à condition :  
- que les riverains y soient favorables dans leur majorité  
- que la voie soit partagée entre les véhicules et les piétons en veillant à la protection des piétons, car une voie en sens unique va augmenter le nombre d'excès de vitesse.

## **CARREFOUR avenue de Cousse / avenue du Parc / avenue Grande Borde**

Problèmes : les véhicules arrivent trop vite et « coupent le tournant » quel que soit le sens de circulation.

Demande : Un zebra en zone centrale pour matérialiser les circulations

### **Avis du comité consultatif :**

Favorable au zebra, étudier la possibilité de création d'un plateau à cet endroit.

## **De LA FOURCHE jusqu'à la FIN DU GARDE-FOU EN BOIS**

Existant : fossé busé en grande partie côté gauche (sens vers Odars) avec bordurette  
Existence d'un refuge côté gauche

Problèmes : la circulation sur l'étroit trottoir à gauche est gênée par la végétation, les arbres derrière le garde-fou, gênent la visibilité.  
Difficulté pour se croiser.

Demandes : Côté gauche, buser les 50 m manquants pour arriver jusqu'à l'avenue de Grande Borde  
Nettoyer et élaguer côté gauche (sens vers Odars)  
Côté droit : élaguer pour permettre de mieux voir les véhicules qui arrivent et d'être vus, afin de faciliter les croisements

### **Avis du comité consultatif :**

Favorable : nettoyer et élaguer côté gauche, élaguer côté droit.  
Conserver le refuge

## **De la FIN du GARDE-FOU au CROISEMENT COUSSE LOUMATEL**

Existant : Côté gauche (sens vers Odars) busé  
Côté droit fossé non busé sur 65 m

Problèmes : aucune circulation piétonne n'est permise.

Demandes : Créer une circulation piétonne

Trois hypothèses :

- 1 – Buser le côté droit et créer passage piétons rue de Loumatel
- 2 – Nettoyer et élaguer au maximum côté gauche (35m environ), de façon à dégager une bande piétonne puis traverser et finir en busant côté droit 30 m.  
Créer passages protégés, avenue de Cousse et avenue de Loumatel
- 3 – Nettoyer et élaguer côté gauche et créer passage piétons avenue de Cousse

### **Avis comité consultatif :**

Favorable à la continuité piétonne d'un seul côté soit droit, soit gauche.

Une étude technique et chiffrée devrait permettre de mesurer la faisabilité et de choisir la meilleure des solutions parmi les trois :

- à qui incombe l'élagage ? Où sont exactement les limites de propriété côté gauche. Quels arbres ou quelle zone à nettoyer sont à la charge de la collectivité et dans ce cas cela coûte-t-il plus cher de buser le côté droit que d'élaguer le côté gauche ?
- la configuration du terrain permet-elle de nettoyer et élaguer le côté gauche en totalité jusqu'au niveau de la rue de Loumatel (talus très verticaux au niveau du dernier poteau électrique) ?

## **De LOUMATEL à RUE de NASSAC**

Existant : côté droit (sens vers Odars) en grande partie busé  
Trottoirs existants au niveau du n° 54 et à l'angle de la rue de Nassac

Problème : pas de continuité piétonne  
Des véhicules stationnent sur les zones où l'on pourrait marcher  
Talus au niveau du 46

Demandes : Buser les parties manquantes soit 20m de chaque côté de l'entrée du 36 et 45 m entre le n°54 et le n°52.  
Nettoyer et gravillonner sur toute la longueur  
Supprimer la haie sur trottoir avenue de Cousse à l'angle avec chemin de Loumatel  
Protéger la circulation piétonne et empêcher le stationnement (barrières vertes )  
Créer un passage protégé pour rejoindre la bande piétonne côté gauche au niveau de la rue de Nassac

### **Avis comité consultatif :**

Vérifier la propriété de la haie du carrefour et la faisabilité de la voie piétonne.

Favorable à la protection des piétons par barrières. Si par endroits la voie est trop étroite pour un croisement de véhicules, étudier la possibilité de créer des refuges.

Interdire le stationnement sur la bande piétonne.

### **De RUE de NASSAC à SORTIE vers ODARS**

Existant : bande piétonne gravillonnée jusqu'après le chemin de Pique Talent  
Véhicules garées après le 107 ou en face du 74

Demandes : Protéger la circulation piétonne  
Empêcher le stationnement sauf cas de raison majeure

### **Avis du comité consultatif :**

Interdire le stationnement des véhicules.

### **Point n°2 : Recensement et état des chemins piétonniers de la commune.**

En 2013, le conseil municipal des jeunes à répertorier des travaux à réaliser sur certains chemins piétonniers. Il s'agit de faire une mise à jour de ces réalisations.

D'autre part, nous allons effectuer un recensement de tous les cheminements existants sur la commune.

La réunion s'est terminée à 20h15, nous nous sommes donné rendez-vous à la rentrée,

**le 8 Décembre 2015 à 18h**

Bonnes vacances à tous.